



► Déclaration du bureau de la Commission tripartite spéciale¹ sur la maladie à coronavirus (COVID-19)

La pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19) crée des conditions extrêmement difficiles pour l'industrie du transport maritime et les gens de mer. Dans de nombreux pays, la vie quotidienne est soumise à de sévères restrictions, mais les sociétés ont encore besoin de denrées alimentaires, de médicaments et de biens de consommation courante, et les usines ont besoin de matières premières et de logistique pour expédier leurs produits. Cela montre bien qu'il est nécessaire de disposer de chaînes d'approvisionnement internationales solides et met en évidence l'importance cruciale du commerce maritime pour l'économie mondiale, le transport maritime acheminant 90 pour cent des marchandises qui circulent.

Les membres du bureau de la Commission tripartite spéciale de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée, représentant les gens de mer, les armateurs et les gouvernements, **prient instamment le Bureau international du Travail de sensibiliser les gouvernements, notamment les Etats fournisseurs de main-d'œuvre et les autorités des Etats du port et des Etats du pavillon**, au fait que les marchandises dont nous dépendons tous dans notre vie quotidienne sont transportées par des gens de mer, et que **ces gens de mer sont aussi importants que tous les autres travailleurs et devraient être traités avec respect et considération pour leur dignité, de sorte qu'ils puissent continuer de fournir des services indispensables au monde entier.**

Dans ces circonstances sans précédent, il est impératif que les Etats Membres garantissent que le flux de biens essentiels, d'énergie, d'aliments, de médicaments et de nombreux autres produits ne sera pas interrompu par des mesures qui empêchent les navires et les marins qui travaillent à leur bord de se déplacer en toute sécurité et de manière efficace. A cet égard, les membres du bureau de la Commission tripartite spéciale souhaitent soulever les points clés ci-après, dont les Etats Membres doivent se saisir d'urgence:

- Les gens de mer devraient être reconnus officiellement comme des **travailleurs essentiels** et bénéficier de dérogations à toutes les restrictions de voyage ainsi que d'une attention particulière de façon à pouvoir rejoindre leur navire ou en descendre et

¹ La Commission tripartite spéciale est l'organe tripartite établi en vertu de l'article XIII de la convention du travail maritime, 2006, et chargé de suivre en permanence l'application de cette convention. Les membres de son bureau ont été nommés par le Conseil d'administration du BIT pour une période de trois ans. Il s'agit actuellement des personnes suivantes : Mme Julie Carlton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, présidente), M. Martin Marini (Singapour, vice-président gouvernemental), M. David Heindel (Etats-Unis d'Amérique, vice-président des gens de mer) et M. Max Johns (Allemagne, vice-président des armateurs). Dans le cadre de cette crise sans précédent, le BIT s'est rapproché de ces personnes pour élaborer les réponses les plus appropriées aux défis que le secteur maritime doit relever.

rentrer chez eux sans entrave, tout en respectant les bonnes pratiques en matière de lutte contre l'infection.

- ▶ Il importe que les Etats Membres reconnaissent que, pour une industrie fortement mondialisée telle que celle du transport maritime qui emploie une main-d'œuvre multinationale, il est nécessaire de pouvoir procéder sans heurts aux **changements** et aux **rapatriements d'équipages** dans le monde entier. Il a été préoccupant de recevoir des informations indiquant que de nombreux Etats portuaires ont imposé aux gens de mer travaillant à l'international des réglementations locales et des restrictions de voyage et de quarantaine. Des instructions claires devraient être données aux autorités portuaires et aux autorités sanitaires locales pour que les navires puissent poursuivre leurs activités et que les membres d'équipage puissent débarquer et être rapatriés rapidement.
- ▶ Il est impératif que les Etats Membres fassent tout leur possible pour faciliter l'acheminement à bord des navires de **fournitures médicales essentielles, de carburant, d'eau, de pièces détachées et de vivres**. Il est préoccupant que, dans certaines régions du monde, des ports aient refusé l'entrée à des navires parce que ceux-ci avaient auparavant mouillé dans des ports se trouvant dans des zones touchées par le coronavirus, les empêchant ainsi de se procurer des fournitures essentielles. Il est en outre extrêmement alarmant d'apprendre que, dans certaines régions du monde, des fournisseurs n'ont pas été autorisés à monter à bord de navires pour fournir aux équipages masques, combinaisons et autres équipements de protection individuelle. Il est indispensable que les gens de mer aient accès à des fournitures et du matériel en quantité suffisante, conformément au *Guide médical international de bord* (troisième édition, non disponible en français) et aux orientations données par l'Association internationale de médecine, la Chambre internationale de la marine marchande et l'Organisation mondiale de la santé.
- ▶ Lorsque la période de service des gens de mer doit être prolongée au-delà de celle spécifiée dans leur contrat d'engagement ou fixée par les lois nationales portant application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée, il convient de faire preuve de pragmatisme et de leur permettre de rester à bord pendant une durée raisonnable au-delà de la période de service prévue.
- ▶ Un même pragmatisme est nécessaire pour soutenir les gens de mer qui peuvent rencontrer des problèmes pour suivre une formation ou des cours de remise à niveau en vue de l'obtention d'un brevet. Les Etats du pavillon et les Etats du port devraient collaborer avec les autres nations maritimes pour prolonger la validité des brevets des gens de mer d'au moins trois mois, ou jusqu'à nouvel ordre lorsque la situation se sera détendue.
- ▶ Ces derniers temps, il y a eu une reconnaissance généralisée et bienvenue du stress, de l'isolement et de la pression sociale inhérents au métier de gens de mer. Le COVID-19 exacerbe à l'évidence ces problèmes et a des effets préjudiciables sur le bien-être mental et physique des gens de mer et de leurs familles. Il est inquiétant d'apprendre que les services de bien-être se trouvant dans les ports sont fermés ou réduits en réponse à la situation actuelle, et il est indispensable d'appuyer pleinement ces services.
- ▶ Il importe aussi de souligner qu'une approche pragmatique et une attention particulière sont nécessaires lorsque les navires ne peuvent pas mener les opérations de contrôle et

d'inspection requises ou bénéficier d'un entretien et d'un soutien externes en raison des restrictions de voyage frappant le personnel spécialisé, les inspecteurs et les techniciens. De même, une certaine souplesse dans la certification des navires peut être nécessaire pour faire face aux difficultés à respecter les intervalles de mise en cale sèche.

- ▶ Il est indispensable que les pays fournisseurs de main-d'œuvre facilitent le retour chez eux des gens de mer qui ont achevé leur contrat, et permettent aux gens de mer de quitter leur pays d'origine pour rejoindre leurs navires, après un examen médical approprié.
- ▶ Il est essentiel que les Etats du port autorisent les navires à entrer dans leurs ports pour décharger des marchandises destinées à la population, et qu'ils permettent aux gens de mer d'avoir accès aux services médicaux de l'Etat du port et de recevoir des soins médicaux dans des conditions d'égalité avec les nationaux et compte tenu de la situation nationale. Il conviendrait aussi de prendre des mesures pour veiller à ce que les visiteurs des navires soient strictement contrôlés et reçoivent tous les équipements de protection individuelle nécessaires pour limiter le risque de contagion.

En outre, les partenaires sociaux se disent préoccupés par une hausse possible des cas d'abandon de navires due au fait que les armateurs n'ont pas la capacité financière de soutenir les opérations de leur flotte. Il est essentiel de surveiller la situation et les nouvelles tendances et d'être effectivement informé des abandons, car c'est la seule façon d'en comprendre les incidences et de savoir quelles mesures sont nécessaires pour aider les marins, compte tenu des restrictions en vigueur pendant la crise du COVID-19.

Les membres du bureau de la Commission tripartite spéciale soulignent l'importance du rôle que jouent les navires et les gens de mer dans les chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales. Il est indispensable que les points soulevés ci-dessus reçoivent toute l'attention qu'ils méritent et que les Etats Membres prennent des mesures d'appui claires et fermes pour permettre la libre circulation des gens de mer, faciliter les opérations de transport maritime et réduire au minimum les incidences sociales, économiques et opérationnelles de l'épidémie de COVID-19 sur cette industrie essentielle et, par voie de conséquence, pour protéger l'approvisionnement mondial des produits et denrées dont nous dépendons tous.